



Conges parental a temps partiel (Statut cadre forfaite)

Par M_Dupont

Bonjour à tous,

Ne sachant pas vers qui me renseigner je fais appel à vos lumières.

Après avoir glané çà et là des informations sur le net, voici ce à quoi j'en suis arrivé :

[url=https://ibb.co/1fmpJHG]https://ibb.co/1fmpJHG[/url]

Je voulais avoir quelques confirmations:

- Étant possible que les deux parents soient simultanément en congés parental, les sites informent qu'une seule indemnité sera versée. Par contre si un des parents est à 40% d'activité et le second à 75% l'unique indemnité versée correspond elle au temps partiel 40% ou 75% ?

- Concernant le temps partiel, mon patron peut il m'imposer de venir tous les jours ? Par exemple toutes les matinées ? De même, le choix des jours non travaillés peut il être effectué par le salarié ?

- Le délai entre la demande et le départ du congés parental est de 2 mois maximum ?

Je vous remercie d'avance, bonne fin de journée.

Maxime.